

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

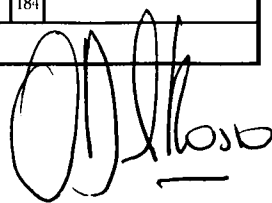
148397

Désignation de l'entreprise <u>SAGC SAS</u>		TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE	
Adresse de l'entreprise <u>22 rue d'Ottmarsheim 68100 MULHOUSE</u>		REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS	
SIREN	<u>8 0 1 8 6 2 8 3 0</u>	Date d'enregistrement au Greffe	<u>27.8.18</u>
Durée de l'exercice en nombre de mois *	<u>1 2</u>	N° DU DEPOT	<u>18 B 5172</u>
Durée de l'exercice précédent *		<u>1 2</u>	
		LE GREFFIER	

		Exercice N clos le		
		<u>31/12/2017</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *	014	016	
	Autres *			
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
		Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070
		Autres * (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098	
Total général (I+II)		110	112	

PASSIF		Exercice N NET		
		1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		
	Report à nouveau	134	142 538	
	Résultat de l'exercice	136	85 218	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	233 256	
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (I)	Emprunts et dettes assimilées	156	250 052	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 730	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	103 121	
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	379 090	
Total général (I + II + III)		180	612 346	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
22 Rue d'Ottmarsheim – 68100 MULHOUSE
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société, exploite depuis le 21 mars 2014 un fonds de commerce ayant pour activité les prestations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 90 056 euros.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'évolution de la société est conforme aux objectifs et cohérente au regard de la complexité des affaires.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont ceux inhérents à toutes les sociétés ayant pour activité les prestations de conseils dans les secteurs de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des efforts entrepris, la société est confiante dans ses perspectives d'avenir malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées dans son secteur d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS - PRISES DE PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE - CESSIONS DE PARTICIPATIONS - SOCIETES CONTROLEES - PARTICIPATIONS CROISEES

Au cours de l'exercice :

La société SAGC a prise une participation de 2 040 titres dans la société SAS GMH – 15 RUE SAINTE BRIGIDE - 67850 OFFENDORF.

La société SAGC a prise une participation de 100 actions dans la société GROUPE FIBA – 7 Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 102 376 euros.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 102 376 euros.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 12 320 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort à 90 056 euros.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.
- Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros.
- L'effectif salarié moyen s'élève à 0 personne.
- Les produits financiers de 25 220 euros proviennent d'une distribution de dividendes.
- Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 85 218 euros.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 612 346 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 85 218 euros de la manière suivante :

Au compte « **Report à nouveau** »
Qui s'élève ainsi à 227 756 euros

85 218 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a eu lieu au titre des exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

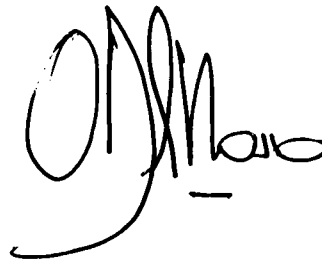
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by several loops and a horizontal line at the end.

SAGC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
22 Rue d'Ottmarsheim – 68100 MULHOUSE
RCS MULHOUSE – 801 862 830
Société de participations d'expertise comptable et de
commissaires aux comptes
Inscrite à l'Ordre des experts comptables de STRASBOURG

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(article L 232-23 du Code de Commerce)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 85 218 euros de la manière suivante :

Au compte « **Report à nouveau** »
Qui s'élève ainsi à 227 756 euros

85 218 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice, aucune distribution de dividende n'a pu avoir lieu au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président

